

MÉMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

des

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 27 juin 1891.

N^o 37.

Samstag, 27. Juni 1891.

Loi du 27 juin 1891, concernant l'agrandissement et l'appropriation du Palais grand-ducal à Luxembourg.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 99, § 4 de la Constitution ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 11 juin dernier et celle du Conseil d'État du 19 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Un crédit de 500,000 frs. est affecté aux dépenses d'agrandissement et d'appropriation du Palais grand-ducal à Luxembourg.

De cette somme 120,000 frs. sont alloués pour couvrir le coût des travaux à exécuter à l'aile Nord du Palais ; ce chiffre est rattaché à l'art. 90bis du budget des dépenses pour 1891.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Walferdange, le 27 juin 1891.

ADOLPHE.

Le Directeur général
des travaux publics,
THORN.

Gesetz vom 27. Juni 1891, betreffend die Vergrößerung und Einrichtung des großherzoglichen Palastes zu Luxemburg.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 99, § 4 der Verfassung ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 11. Juni d. J. und derjenigen des Staatsrathes vom 19. dess. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen soll ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Ein Credit von 500,000 Franken ist zur Vergrößerung und Einrichtung des großh. Palastes zu Luxemburg bestimmt.

Von dieser Summe sind 120,000 Franken für die am nördlichen Flügel des Palastes auszuführenden Arbeiten bewilligt ; dieser Betrag ist dem Ausgaben-Budget von 1891 unter Art. 90bis beigeschrieben.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Memorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Walferdingen, den 27. Juni 1891.

Adolph.

Der General-Director
der öffentlichen Arbeiten,
T h o r n.

Loi du 16 mai 1891 conférant la naturalisation à M. Balthasar-Édouard Reuss, commissionnaire-expéditeur à Luxembourg.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 10 de la Constitution et les lois des 12 novembre 1848 et 27 janvier 1878 sur les naturalisations ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 14 avril 1891 et celle du Conseil d'État du 1^{er} mai suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à M. Balthasar-Édouard Reuss, commissionnaire-expéditeur à Luxembourg, né à Trèves, Prusse rhénane, le 23 octobre 1848.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Francfort s. M., le 16 mai 1891.

ADOLPHE.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Date de l'acte d'acceptation.

(Art. 8 de la loi du 12 novembre 1848, n° 2.)

La naturalisation conférée par la loi publiée ci-dessus a été acceptée, le 27 mai 1891 par M. Balthasar-Édouard Reuss, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le 28 du même mois par M. le bourgmestre de la ville de Luxembourg et dont un extrait a été déposé à la division de la justice.

Luxembourg, le 9 juin 1891.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Gesetz vom 16. Mai 1891, wodurch dem Hrn. Balthasar Eduard Reuss, Expéditeur zu Luxemburg, die Naturalisation verliehen wird.

Wir Adolph, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 10 der Verfassung sowie der Gesetze vom 12. November 1848 und 27. Januar 1878 über die Naturalisationen ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 14. April 1891 und derjenigen des Staatsrathes vom 1. darauffolgenden Mai, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziges Artikelf. Dem Hrn. Balthasar Eduard Reuss, Expéditeur zu Luxemburg, geboren zu Trier (Rheinpreußen) am 23. October 1848, wird hiermit die Naturalisation verliehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Frankfurt a. M., den 16. Mai 1891.

Adolph.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Datum der Annahme.

(Art. 8 des Gesetzes vom 12. November 1848, Nr. 2.)

Die durch vorstehendes Gesetz dem Hrn. Balthasar Eduard Reuss verliehene Naturalisation ist von diesem unter'm 27. Mai d. J. angenommen worden, wie solches aus einem am 28. dess. Mts. von dem Hrn. Bürgermeister der Stadt Luxemburg aufgenommenen Protokolle, von welchem ein Auszug bei der Justiz-Abtheilung hinterlegt ist, hervorgeht.

Luxemburg, den 9. Juni 1891.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Avis. — Élections pour la Chambre des députés.

Les bureaux des collèges électoraux des cantons d'Esch-sur-l'Alzette et Luxembourg-campagne, convoqués au lundi, 6 juillet prochain, ont été composés, selon le prescrit de l'art. 69 de la loi électorale du 5 mars 1884, comme suit :

Canton d'Esch-sur-l'Alzette.

Bureau principal : Président, M. J.-B. Zangerlé, juge de paix à Esch-sur-l'Alzette ; — scrutateurs, MM. Jean Weber, échevin à Limpach, Alph. Gerard, conseiller communal à Petange, J.-P. Nau, conseiller communal à Rumelange, et J.-P. Tabary, conseiller communal à Esch-sur-l'Alzette ; — scrutateurs suppléants, MM. Ch. Bating, conseiller communal à Soleuvre, J.-P. Schmit-Kirsch, conseiller communal à Bergem, J.-B. Kersch, conseiller communal à Esch-sur-l'Alzette, et Schockmel-Schambourg, conseiller communal à Belvaux ; — secrétaire, M. Franc. Gindorff, greffier de la justice de paix à Esch-sur-l'Alzette.

Deuxième section : Président, M. Léon Metz, suppléant de la justice de paix à Esch-sur-l'Alzette ; — scrutateurs, MM. J.-P. Pütz, échevin à Niedercorn, Nic. Hansel, échevin à Mondercange, Nic. Clemang, conseiller communal à Pontpierre, et Henri Origer, conseiller communal à Differdange ; — scrutateurs suppléants, MM. J.-Hipp. Bivort, conseiller communal à Esch-sur-l'Alzette, Chr. Brasseur, conseiller communal à Differdange, J.-B. Klein, conseiller communal à Frisange, et Fr. Bosseler, conseiller communal à Reckange-s./M ; — secrétaire, M. J.-P. Claude, secrétaire communal à Esch-s./A.

Troisième section : Président, M. Jean Hemmer, receveur de l'enregistrement à Esch-sur-l'Alzette ; — scrutateurs, MM. L.-A. Collart, bourgmestre à Bettembourg, P. Kirsch, bourgmestre à Wickrange, P. Theis, conseiller communal à Dudelange, et Aug. Aschman, conseiller communal à Dudelange ; — scrutateurs suppléants, MM. M.-Ad. Sinner, bourgmestre à Burange, J. Klensch, conseiller communal à Bettembourg, Ch. Leclerc, conseiller communal à Esch-sur-

Bekanntmachung. — Wahlen zur Abgeordneten-kammer.

Die Büreaux der auf Montag, 6. Juli k., einberufenen Wahlkollegien der Kantone Esch a. d. Mz. und Luxemburg-Land sind, gemäß Vorschrift des Art. 69 des Wahlgesetzes vom 5. März 1884, zusammengesetzt wie folgt :

Kanton Esch a. d. Alzette.

Hauptbureau : Präsident, Hr. J. B. Zangerlé, Friedensrichter zu Esch c. d. Mz. ; — Scrutatoren, die H. H. Joh. Weber, Schöffe zu Limpach, Alph. Gerard, Gemeinderath zu Bettingen, J. P. Nau, Gemeinderath zu Rümelingen, und J. P. Tabary, Gemeinderath zu Esch a. d. Mz. ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. H. K. Bating, Gemeinderath zu Jolwer, J. P. Schmit-Kirsch, Gemeinderath zu Bergem, J. B. Kersch, Gemeinderath zu Esch a. d. Mz., und Schockmel-Schambourg, Gemeinderath zu Beles ; — Sekretär, Hr. Fr. Gindorff, Friedensgerichtsschreiber zu Esch a. d. Mz.

Zweite Sektion : Präsident, Hr. Leo Metz, stellvertretender Friedensrichter zu Esch a. d. Mz. ; — Scrutatoren, die H. H. J. P. Pütz, Schöffe zu Niedercorn, Nic. Hansel, Schöffe zu Monnerich, Nic. Clemang, Gemeinderath zu Steinbrücken, und Heinr. Origer, Gemeinderath zu Differdingen ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. H. J. Hipp. Bivort, Gemeinderath zu Esch a. d. Mz., Chr. Brasseur, Gemeinderath zu Differdingen, J. B. Klein, Gemeinderath zu Frisingen, und Fr. Bosseler, Gemeinderath zu Redingen a. M. ; — Sekretär, Hr. J. P. Claude, Gemeindefekretär zu Esch a. d. Mz.

Dritte Sektion : Präsident, Hr. Joh. Hemmer, Einregistments-Einnehmer zu Esch a. d. A. ; — Scrutatoren, die H. H. L. A. Collart, Bürgermeister zu Bettembourg, P. Kirsch, Bürgermeister zu Wickringen, P. Theis, Gemeinderath zu Düdelingen, und Aug. Aschman, Gemeinderath zu Düdelingen ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. H. M. Ad. Sinner, Bürgermeister zu Biringen, J. Klensch, Gemeinderath zu Bettembourg, K. Leclerc, Gemeinderath zu Esch a.

l'Alzette, et N. Knepper, conseiller communal à Ehlerange ; — secrétaire, M. Nic. Majeres, conducteur des travaux publics à Esch-sur-l'Alzette.

Quatrième section : Président, M. Ch. Laval, notaire à Esch-sur-l'Alzette ; — scrutateurs, MM. J.-N. Dennemeyer, conseiller communal à Bettembourg, Math. Marck, échevin à Differdange, J.-P. Dondelinger, conseiller communal à Kayl, J. Massard, conseiller communal à Kayl ; — scrutateurs suppléants, MM. J. Conrad, conseiller communal à Schifflange, J. Strasser, conseiller communal à Aspelt, J.-P. Bosseler, conseiller communal à Reckange-s./M., et N. Schleich, conseiller communal à Sanem ; — secrétaire, M. Nic. Pauly, liquidateur à Bettembourg.

Canton de Luxembourg-campagne.

Bureau principal : Président, M. Em. Lefort, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ; — scrutateurs, MM. Fréd. Klein, bourgmestre à Rollingergrund, P.-E. Schoué, bourgmestre à Eich, N. Bourgraff, conseiller communal à Hamm, et J.-N. Hippert, conseiller communal à Hesperange ; — scrutateurs suppléants, MM. B. Kintzlé, conseiller communal à Heisdorf, J.-B. Thonard, conseiller communal à Heisdorf, Jacq. Mousel*), conseiller communal à Sandweiler, et J. Reuter, échevin à Contern ; — secrétaire, M. Ch. Oim, chef de bureau de l'administration communale à Luxembourg.

Deuxième section : Président, M. J.-P. Speyer, juge au tribunal d'arrondissement à Luxembourg ; — scrutateurs, MM. N. Rausch, conseiller communal à Itzig, J. Unden, conseiller communal à Rollingergrund, J. Witry, conseiller communal à Strassen, et J. Huberty, échevin à Dommeldange ; — scrutateurs suppléants, MM. J.-P. Limpach, conseiller communal à Hamm, J. Treinen, échevin à Limpertsberg, J. Becker, conseiller communal à Altzingen, et Math. Hentges, conseiller communal à Hollerich ; — secrétaire, M. A. Steffen, commis à l'administration communale à Luxembourg.

*) A fait valoir des motifs d'empêchement endéans le délai légal.

d. Mz., und N. Knepper, Gemeinderath zu Ehleringen ; — Sekretär, Hr. Nik. Majeres, Baukondukteur zu Esch a. d. Mz.

Vierte Sektion: Präsident, Hr. R. Laval, Notar zu Esch a. d. Mz. ; — Scrutatoren, die H. F. N. Dennemeyer, Gemeinderath zu Bettembourg, Math. Marck, Schöffe zu Differdangen, J. P. Dondelinger, Gemeinderath zu Kayl, und J. Massard, Gemeinderath zu Kayl ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. F. Conrad, Gemeinderath zu Schifflingen, J. Strasser, Gemeinderath zu Aspelt, J. P. Bosseler, Gemeinderath zu Reckingen a. M., und N. Schleich, Gemeinderath zu Sassenheim ; — Sekretär, Hr. N. Pauly, Liquidator zu Bettembourg.

Kanton Luxemburg-Land.

Hauptbüro: Präsident, Hr. Em. Lefort, Präsident des Bezirksgerichtes zu Luxemburg ; — Scrutatoren, die H. F. Klein, Bürgermeister zu Rollingergrund, P. Egid Schoué, Bürgermeister zu Eich, N. Bourgraff, Gemeinderath zu Hamm, und J. N. Hippert, Gemeinderath zu Hesperingen ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. B. Kintzlé, Gemeinderath zu Heisdorf, J. B. Thonard, Gemeinderath zu Heisdorf, Jak. Mousel*), Gemeinderath zu Sandweiler, und J. Reuter, Schöffe zu Contern ; — Sekretär, Hr. R. Oim, Bureauchef der Stadtverwaltung zu Luxemburg.

Zweite Section: Präsident: Hr. J. P. Speyer, Richter am Bezirksgericht zu Luxemburg ; — Scrutatoren, die H. N. Rausch, Gemeinderath zu Itzig, J. Unden, Schöffe zu Rollingergrund, J. Witry, Gemeinderath zu Strassen, und J. Huberty, Schöffe zu Dommeldingen ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. F. P. Limpach, Gemeinderath zu Hamm, J. Treinen, Schöffe zu Limpertsberg, J. Becker, Gemeinderath zu Altzingen, und Math. Hentges, Gemeinderath zu Hollerich ; — Sekretär, Hr. A. Steffen, Commis bei der Stadtverwaltung zu Luxemburg.

*) Hat innerhalb der gesetzlichen Frist Verhinderungsgründe geltend gemacht.

Troisième section : Président, M. Ed. Wolff, juge au tribunal d'arrondissement à Luxembourg ; — scrutateurs, MM. E. Fischer, bourgmestre à Sandweiler, Ad. Omlor, échevin à Bonnevoie, V. Conrot, échevin à Pulvermühl, et P. Hintgen, bourgmestre à Steinsel ; — scrutateurs suppléants, MM. G. Werner, conseiller communal à Oberanven, N. Hippert, conseiller communal à Oetrange, J. Feyden, bourgmestre à Strassen, et J.-N. Klensch, échevin à Gasperich ; — secrétaire, M. H. Bruck, secrétaire du Parquet à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 1891.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Examen à subir par les instituteurs et les institutrices pour l'obtention d'un brevet de capacité.

LE COMITÉ PERMANENT DE LA COMMISSION
D'INSTRUCTION ;

Vu les art. 53 et 54 de la loi du 20 avril 1881, sur l'organisation de l'enseignement primaire, ainsi que le règlement du 26 octobre 1876, sur la classification des instituteurs ;

Fait connaître ce qui suit :

A. Les examens préalables à la collation des brevets de capacité du 4^e rang aux membres du personnel enseignant sont fixés comme suit :

a) examen par écrit pour tous les récipiendaires (instituteurs et institutrices), les 10 et 11 août 1891, de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi ;

b) examen oral, le 12 août pour les institutrices et le 13 pour les instituteurs, chaque fois de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Les personnes qui désirent prendre part aux examens susmentionnés, adresseront leurs demandes au secrétariat de la Commission d'instruction pour le 1^{er} août prochain au plus tard. Elles joindront à leurs demandes :

1° un extrait de leur acte de naissance ;

Dritte Section : Präsident, Hr. Ed. Wolff, Richter am Bezirksgericht zu Luxemburg ; — Scrutatoren, die H. E. Fischer, Bürgermeister zu Sandweiler, Ad. Omlor, Schöffe zu Bonnevoie, V. Conrot, Schöffe zu Pulvermühl, und P. Hintgen, Bürgermeister zu Steinsel ; — stellvertretende Scrutatoren, die H. G. Werner, Gemeinderath zu Oberanven ; N. Hippert, Gemeinderath zu Dettingen ; J. Feyden, Bürgermeister zu Strassen, und J. N. Klensch, Schöffe zu Gasperich ; — Secretär, Hr. H. Bruck, Secretär der Staatsanwaltschaft zu Luxemburg.

Luxemburg, den 26. Juni 1891.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Prüfung der Lehrer und Lehrerinnen behufs Erlangung eines Fähigkeitszeugnisses.

Der ständige Ausschuss der Unterrichts-Commission ;

Nach Einsicht der Art. 53 und 54 des Gesetzes vom 20. April 1881, über die Organisation des Primär-Unterrichtes, sowie des Reglementes vom 26. Oktober 1876, über die Classification der Lehrer ;

Gibt folgendes bekannt :

A. Die behufs Verleihung der Fähigkeits-Brevets vom 4. Range an die Lehrer und Lehrerinnen abzuhaltenden Prüfungen sind folgendermaßen festgesetzt :

a) schriftliche Prüfung aller Bewerber (Lehrer und Lehrerinnen) am 10. und 11. August 1891, von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags ;

b) mündliche Prüfung am 12. August für die Lehrerinnen und am 13. für die Lehrer, jedesmal von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags.

Diejenigen Personen, welche an obenerwähnten Prüfungen sich zu betheiligen beabsichtigen, haben ihre desfallsigen Gesuche bis spätestens den 1. August nächsthin an das Sekretariat der Unterrichts-Commission einzusenden und ihrem Gesuche beizufügen :

1° einen Auszug ihrer Geburtsurkunde ;

2° un extrait de l'acte de naissance de leur père ;

3° un certificat de moralité civile, délivré par le collège des bourgmestre et échevins de la commune ;

4° un certificat de moralité religieuse, délivré par le curé ou le desservant de la paroisse ;

5° un certificat du médecin cantonal, constatant que le postulant est exempt de tout défaut corporel apparent qui le rendrait impropre à l'exercice de l'état d'instituteur.

B. Les examens préalables à la collation du brevet de capacité du 3^e rang aux membres du personnel enseignant des écoles primaires sont fixés comme suit :

a) examen par écrit pour tous les récipiendaires (instituteurs et institutrices), les 14 et 15 septembre 1891, de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi ;

b) examen oral, le 16 septembre pour les institutrices et le 17 septembre pour les instituteurs, chaque fois de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

C. Les examens préalables à la collation des brevets de capacité du 2^e et du 1^{er} rang aux membres du personnel enseignant des écoles primaires sont fixés comme suit :

a) examen par écrit pour tous les récipiendaires (instituteurs et institutrices), les 21 et 22 septembre 1891, de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi ;

b) examen oral, le 23 septembre pour les institutrices et le 24 septembre pour les instituteurs, chaque fois de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Les personnes qui désirent prendre part aux examens de ces deux dernières sessions adresseront leurs demandes au secrétariat de la Commission d'instruction pour le 1^{er} septembre prochain ; elles joindront à leurs demandes les certificats mentionnés sub 3° et 4° ci-dessus, ainsi qu'un certificat délivré par le bourgmestre de la commune de leur domicile, constatant que depuis l'obtention du brevet de capacité dont elles sont porteurs, elles ont été préposées

2° einen Auszug aus der Geburtsurkunde ihres Vaters ;

3° ein vom Schöffencollegium der Gemeinde ausgestelltes Zeugniß über bürgerliche Moralität ;

4° ein vom Ortspfarrer ausgestelltes Zeugniß über religiöses Betragen ;

5° ein vom Kantonalarzt ausgestelltes Zeugniß zur Bestätigung, daß Gesuchsteller mit keinem auffallenden, mit dem Lehrerstande unvereinbaren körperlichen Gebrechen behaftet ist.

B. Die behufs Verleihung des Fähigkeitsbrevets vom 3. Range an das Lehrpersonal der Primärschulen abzuhaltenden Prüfungen sind festgesetzt, wie folgt :

a) schriftliche Prüfung aller Bewerber (Lehrer und Lehrerinnen) am 14. und 15. September 1891, von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags ;

b) mündliche Prüfung am 16. September für die Lehrerinnen, und am 17. September für die Lehrer, jedesmal von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags.

C. Die behufs Verleihung der Fähigkeitsbrevets vom 2. und 1. Range an das Lehrpersonal der Primärschulen abzuhaltenden Prüfungen sind festgesetzt, wie folgt :

a) schriftliche Prüfung für alle Bewerber (Lehrer und Lehrerinnen) am 21. und 22. September 1891, von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags ;

b) mündliche Prüfung am 23. September für die Lehrerinnen und am 24. September für die Lehrer, jedesmal von 8 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags.

Diejenigen Personen, welche an den Prüfungen der zwei letzten Sitzungen sich zu betheiligen wünschen, haben ihre desfalligen Gesuche bis zum 1. September künftig an das Sekretariat der Unterrichts-Commission zu richten und denselben die sub 3° und 4° erwähnten Zeugnisse anzuschließen. Ein vom Bürgermeister der Gemeinde ihres Domicils ausgestelltes Zeugniß, welches bestätigt, daß sie seit der Erlangung ihres Fähigkeitszeugnisses während mindestens zwei Jahren einer Primärschule

pendant deux années au moins à une école primaire du Grand-Duché.

D. Les examens auront lieu conformément au règlement du 26 octobre 1876, sur la classification des instituteurs.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

B.-H. NEUMAN, président.

Th. WITRY, ff. secrétaire.

Vu pour être inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis concernant les examens prévus à l'art. 56 de la loi du 20 avril 1881, sur l'enseignement primaire.

LE COMITÉ PERMANENT DE LA COMMISSION
D'INSTRUCTION ;

Vu les art. 56 et 57 de la loi du 20 avril 1881, sur l'organisation de l'enseignement primaire, et le règlement du 24 décembre 1885, sur l'organisation de l'examen pratique ;

Fait connaître ce qui suit :

L'examen prévu à l'art. 56 de la loi est fixé comme suit :

a) Examen par écrit pour tous les récipiendaires (instituteurs et institutrices), les 21 et 22 septembre 1891, de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

b) Le jour de l'épreuve pratique sera fixé par la commission d'examen conformément aux dispositions du règlement précité.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Comité permanent,

B.-H. NEUMAN, président.

Th. WITRY, ff. secrétaire.

Vu pour être inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis. — Concours pour l'obtention des bourses d'études vacantes à l'école normale.

Il y aura pour l'année scolaire 1891—1892 huit bourses et quatre demi-bourses d'études va-

im Großherzogthum Luxemburg vorgestanden haben, ist ebenfalls dem betr. Gesuche beizufügen.

D. Die Prüfungen werden gemäß dem Reglemente vom 26. Oktober 1876 über die Lehrer-Cassifikation stattfinden.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

B. H. Neuman, Präsident.

Th. Witry, dtf. Sekretär.

Gesehen, um ins „Memorial“ eingerückt zu werden.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung, betreffend die durch Art. 56 des Gesetzes vom 20. April 1881 über den Primärunterricht vorgesehene Prüfung.

Der ständige Ausschuß der Unterrichts-Commission ;

Nach Einsicht der Art. 56 und 57 des Gesetzes vom 20. April 1881, über den Primärunterricht, sowie des Reglementes vom 24. Dezember 1885, über die praktische Prüfung ;

Bringt Folgendes zur Kenntniß :

Die durch Art. 56 des Gesetzes vorgesehene Prüfung ist festgesetzt, wie folgt :

a) Die schriftliche Prüfung für alle Recipienten (Lehrer und Lehrerinnen) auf den 21. und 22. September 1891, von 8 Uhr Morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags.

b) Der Tag des praktischen Examens wird von der Commission gemäß den Vorschriften oben-erwähnten Reglementes bezeichnet werden.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

Der ständige Ausschuß,

B. H. Neuman, Präsident.

Th. Witry, dtf. Sekretär.

Gesehen, um ins „Memorial“ eingerückt zu werden.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Concours zur Verleihung der vakanten Studienbörser an der Normalschule.

Für das Schuljahr 1891—1892 sind acht ganze und vier halbe Studienbörser an der

cantes à l'école normale des élèves-instituteurs, et quatre bourses et deux demi-bourses à la section des élèves-institutrices, indépendamment de celles des fondations Hansen et Berens.

Le concours auquel seront données ces bourses aura lieu le jeudi, 6 août prochain, à 8 heures du matin, dans les locaux de l'école normale.

Ce concours est également valable pour la collocation a) des trois bourses de la fondation Hansen, dont deux destinées à être conférées à des élèves-instituteurs et l'autre à une élève-institutrice, pour le cas où ces bourses ne seraient pas réclamées par des membres de la famille du fondateur, et b) de la bourse Berens, attachée à l'école normale des élèves-institutrices.

Ce concours s'opérera devant un jury qui sera composé de deux membres de la Commission d'Instruction et des professeurs de l'école normale.

Les postulants devront produire les pièces suivantes :

- a) une demande à l'effet d'obtenir une bourse d'étude ;
- b) l'acte de naissance ;
- c) l'acte de naissance de leur père ;
- d) un certificat de bonne conduite, délivré par le bourgmestre de la commune ;
- e) un certificat de moralité religieuse, délivré par le curé ou le desservant de l'endroit ;
- f) un certificat de capacité et de bonne conduite, délivré par l'instituteur préposé à l'école dans laquelle l'aspirant s'est préparé pendant l'année scolaire courante ;
- g) un certificat du médecin cantonal, constatant que le postulant est exempt de tout mal contagieux et qu'il n'est atteint d'aucun défaut corporel apparent qui le rende impropre à l'exercice de la profession d'instituteur ;
- h) un certificat du collège des bourgmestre et échevins de la commune, constatant que le postulant a absolument besoin d'une bourse d'études pour subvenir à ses dépenses ;
- i) un extrait du rôle des contributions di-

Normalschule für Lehrer, sowie vier ganze und zwei halbe an derjenigen für Lehrerinnen, außer denjenigen der Stiftungen Hansen und Berens, erledigt.

Der Concurz um die erwähnten Studienbörsen wird am Donnerstag, 6. August künftigt, 8 Uhr Morgens, im Gebäude der Normalschule stattfinden.

Dieser Concurz gilt ebenfalls a) für die drei Börsen der Stiftung Hansen, von welchen zwei für Normalschüler und eine für eine Normalschülerin bestimmt sind, im Falle dieselben nicht an Mitglieder der Familie des Stifters vergeben würden ; und b) der Börse Berens, welche der Normalschule der Lehrerinnen-Zöglinge zugeeignet ist.

Dieser Concurz wird von einer Jury abgehalten, welche aus zwei Mitgliedern der Unterrichts-Commission und den Professoren der Normalschule besteht.

Die Bewerber müssen folgende Schriftstücke vorlegen :

- a) ein Gesuch um Erhaltung einer Studienbörse ;
- b) ihren Geburtsakt ;
- c) den Geburtsakt des Vaters ;
- d) ein vom Bürgermeister der Gemeinde ausgestelltes Zeugniß über bürgerliche Führung ;
- e) ein vom Ortspfarrer ausgestelltes Zeugniß über religiöses Betragen ;
- f) ein Zeugniß der Fähigkeit und guten Aufführung, ausgestellt vom Lehrer der Schule, in welcher der Bewerber sich während des laufenden Schuljahres vorbereitet hat ;
- g) ein vom Kantonalarzt ausgestelltes Zeugniß, aus welchem hervorgeht, daß der Nachsuchende frei von jedem ansteckenden Uebel ist und mit keinem auffallenden, mit dem Lehrerstande unvereinbaren körperlichen Gebrechen behaftet ist ;
- h) ein vom Schöffencollegium ausgestelltes Zeugniß zur Bestätigung, daß der Schüler zur Bestreitung seiner Ausgaben einer Studienbörse durchaus bedarf ;
- i) einen Auszug aus der Rolle der directen

rectes indiquant le montant des contributions payées par les parents de l'aspirant, ou un certificat négatif du receveur de l'État.

L'aspirant qui, à la suite de l'examen, peut obtenir une bourse ou un subside, produira en outre une déclaration en due forme (sur timbre), signée par le pétitionnaire et ses parents ou tuteurs, par laquelle ils s'obligent solidairement à restituer à l'État tout ce que l'impétrant toucherait du chef de la bourse, si, après avoir achevé ses études à l'école normale, il ne se livrait pendant huit années à l'état d'instituteur. Ce remboursement sera également exigé des élèves auxquels, par un motif quelconque, la bourse aura été retirée ou qui auront quitté l'école normale avant d'avoir terminé leurs études. Cette déclaration devra être rédigée conformément au modèle inséré au *Mémorial* de 1847, n° 1, pages 2 et 3.

Toutes ces pièces devront être remises au secrétariat de la Commission d'instruction pour le 15 juillet au plus tard. Après cette époque aucune demande ne sera plus admise.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis. — Bourses d'études.

Les trois bourses formées des revenus de la fondation *Hansen* pour études à faire à l'école normale, dont deux en faveur d'élèves-instituteurs et la troisième au profit d'élèves-institutrices, seront vacantes à partir du 1^{er} octobre prochain, et seront conférées aux mêmes conditions que les autres bourses attachées aux deux sections de l'école normale.

Les descendants du frère ou de la sœur de feu l'abbé Pierre Hansen, qui voudraient embrasser la carrière de l'enseignement, ont la préférence à la jouissance de ces bourses, du moment qu'ils remplissent les conditions men-

Steuern, welcher andeutet, wieviel Steuern die Eltern des Bewerbers zahlen, oder eine negative Bescheinigung des Steuereinnehmers.

Der Aspirant, welcher nach stattgehabter Prüfung eine Studienbörse oder ein Subsid zu erhalten berechtigt ist, muß außerdem eine auf Stempelpapier geschriebene, von dem Nachsuchenden und dessen Eltern oder Vormündern unterzeichnete Erklärung abgeben, wodurch sich dieselben solidarisch verpflichten, dem Staate alles, was der Impetrant in Bezug auf die Studienbörsen empfangen, zurückzuerstatten, falls sich dieser nach Vollendung seiner Studien an der Normalschule nicht acht Jahre lang dem Lehrerstand widmet. Die Rückerstattung der Börse seitens der Schüler erfolgt ebenfalls, wenn dieselbe aus irgend einem Grunde entzogen worden ist, oder wenn der Schüler die Normalschule vor Vollendung seiner Studien verlassen hat. Diese Erklärung ist nach dem im „*Mémorial*“ von 1847, Nr. 1, S. 2 und 3 abgedruckten Formulare abzufassen.

Diese Schriftstücke müssen im Sekretariate der Unterrichts-Commission spätestens bis zum 15. Juli abgegeben werden. Nach dieser Frist wird kein Besuch mehr angenommen.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Studienbörsen.

Die drei aus den Einkünften der Stiftung Hansen zu Studien an der Normalschule gebildeten Börsen, wovon zwei für Normalschüler und die dritte für eine Normalschülerin, werden mit nächstkünftigem 1. Oktober erlobigt und unter den nämlichen Bedingungen wie die übrigen mit den beiden Sectionen der Normalschule verbundenen Stipendien vergeben.

Die Abkömmlinge des Bruders, sowie diejenigen der Schwester des verstorbenen Abbé Hansen, welche sich dem Lehrstande widmen wollen, werden vorzugsweise zum Genuß dieser Börsen zugelassen, falls dieselben die im § 5 des Regle-

tionnées au § 5 du règlement de l'école normale.

Ceux d'entre eux qui désirent obtenir la jouissance de l'une de ces trois bourses, devront transmettre les pièces justificatives de leurs droits et celles prévues par l'art. 13 du règlement de l'école normale, au Comité permanent de la Commission d'instruction pour le 20 juillet prochain au plus tard, et justifier par un examen à subir le 1^{er} du mois d'août prochain, qu'ils possèdent les connaissances requises pour suivre avec succès les cours de l'école normale.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Arrêté du 16 juin 1891, portant composition du jury d'examen pour les instituteurs et les institutrices.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la loi du 20 avril 1881 sur l'organisation de l'enseignement primaire ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres du jury devant lequel auront lieu pendant l'année courante les examens pour la collation des brevets de capacité aux membres du personnel enseignant des écoles primaires, MM. : 1^o *Krier*, vicaire général, membre de la Commission d'instruction ; 2^o *Witry*, inspecteur principal des écoles ; 3^o *Duhr*, inspecteur d'écoles ; 4^o *Urban*, inspecteur d'écoles ; 5^o *Meyers*, directeur de l'École normale, *Wercollier* et *Kintgen*, professeurs au même établissement.

Art. 2. Sont nommés membres suppléants :

a) en remplacement de l'un ou de l'autre des membres sub n^{os} 1^o, 2^o, 3^o et 4^o, MM. *Vannerus*, président de la Cour supérieure de justice, membre de la Commission d'instruction, et *Breisch*, inspecteur d'écoles ;

b) en remplacement de l'un des trois autres membres du jury, MM. *Blaise* et *Stein*, professeurs à l'École normale.

ments der Normalsschule aufgestellten Bedingungen erfüllen.

Die Bewerber um eine dieser drei Bursen müssen die Belegstücke zu ihren Ansprüchen, sowie jene im Art. 13 des Reglements der Normalsschule vorgesehenen, an den ständigen Ausschuss der Unterrichts-Commission bis zum nächstkünftigen 20. Juli gelangen lassen und durch eine Prüfung, welche am 1. August künftigt stattfindet, den Beweis liefern, daß sie die nöthigen Kenntnisse besitzen, um mit Erfolg die Course der Normalsschule zu besuchen.

Engenburg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Beschluß vom 16. Juni 1891, die Ernennung der Prüfungsjury für Lehrer und Lehrerinnen betreffend.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 20. April 1881, über die Organisation des Primär-Unterrichtes ;

Beschließt :

Art. 1. Zu Mitgliedern der Jury, vor welcher die während des laufenden Jahres behufs Verleihung von Fähigkeits-Zeugnissen an das Lehrpersonal der Primärschulen vorgesehenen Prüfungen stattfinden haben, sind ernannt die H. H. : 1^o *Krier*, General-Vikar, Mitglied der Unterrichts-Commission ; 2^o *Witry*, Oberschulinspektor ; 3^o *Dühr*, Schulinspektor ; 4^o *Urban*, Schulinspektor ; 5^o *Meyers*, Direktor der Normalsschule, *Wercollier* und *Kintgen*, Professoren an derselben Anstalt.

Art. 2. Zu Ergänzungsmitgliedern sind ernannt:

a) in Ersetzung irgend eines der Mitglieder sub 1^o, 2^o, 3^o und 4^o, die H. H. *Vannerus*, Präsident des Obergerichtshofes, Mitglied der Unterrichts-Commission und *Breisch*, Schulinspektor ;

b) in Ersetzung eines der drei anderen Mitglieder der Jury, die H. H. *Blaise* und *Stein*, Professoren an der Normalsschule.

Art. 3. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial* et un exemplaire en sera remis aux membres et aux membres suppléants du jury d'examen pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

*Avis. — Timbre des polices d'assurances. —
Abonnement.*

Il est porté à la connaissance du public que la compagnie d'assurances contre les accidents « *Le Secours* », établie à Paris, autorisée à étendre ses opérations sur le Grand-Duché par arrêté royal grand-ducal du 16 février 1881 et la « *Vaterländische Feuerversicherungs-Aktiengesellschaft* », établie à Elberfeld, autorisée aux mêmes fins par arrêté royal grand-ducal du 26 octobre 1887, ont renouvelé resp. contracté l'abonnement au timbre prévu par l'art. 10 de la loi du 25 janvier 1872 pour les polices et contrats à souscrire pendant une année à partir des 24 resp. 4 juin 1891.

Cet abonnement se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, à moins de dénonciation trois mois avant l'expiration de l'année en cours.

La présente publication est faite pour satisfaire à l'art. 13 de la loi précitée.

Luxembourg, le 15 juin 1891.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Postes.

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 20 juin ct., les heures de départ et d'arrivée pour les services de diligences ci-après désignés sont fixées comme suit :

I. Bettembourg—Aspelt—Dalheim.

Départ de Bettembourg	8.25 mat.,	1.45 soir
Arrivée à Aspelt	9.35 »	2.58 »

Art. 3. Gegenwärtiger Beschluß soll ins „*Mémorial*“ eingerückt und ein Exemplar desselben einem Jeden der Mitglieder als Ernennungsurkunde zugestellt werden.

Luxemburg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Stempel der Versicherungs-Policen.

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß die Unfall-Versicherungs-Gesellschaft « *Le Secours* » mit dem Sitze zu Paris, und die „*Vaterländische Feuerversicherungs-Aktiengesellschaft*“ mit dem Sitze zu Elberfeld, welche durch Königl.-Großh. Beschluß vom 16. Februar 1881, resp. 26. Oktober 1887 zum Geschäftsbetrieb im Großherzogthum ermächtigt worden sind, daß durch Art. 10 des Gesetzes vom 25. Januar 1872 vorgesehene Stempelabonnement für die während einem Jahre, vom 24. resp. 4. Juni 1891 ab zu unterschreibenden Policen und Contracte, eingegangen resp. erneuert haben.

Die Erneuerung dieses Abonnements geschieht stillschweigend von Jahr zu Jahr, es sei denn, daß die Kündigung drei Monate vor Ende des betreffenden Jahres stattfindet.

Gegenwärtige Bekanntmachung soll dem Art. 13 des vorbezeichneten Gesetzes Genüge leisten.

Luxemburg, den 15. Juni 1891.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß vom 20. Juni c. ab, die Abfahrts- und Ankunftsstunden für nachbezeichnete Postfuhrdienste festgestellt sind, wie folgt:

I. Bettembourg—Aspelt—Dalheim.

Abfahrt von Bettembourg	8.25 Bm.,	1.45 Nm.
Ankunft in Aspelt	9.35 „	2.58 „

Départ d'Aspelt	9.36 mat., 3.00 soir	Abfahrt von Aspelt	9.36 Bm., 3.00 Nm.
Arrivée à Dalheim	10.15 » 3.40 »	Ankunft in Dalheim	10.15 " 3.40 "
Départ de Dalheim	11.45 » 4.30 »	Abfahrt von Dalheim	11.45 " 4.30 "
Arrivée à Aspelt	12.25 soir, 5.10 »	Ankunft in Aspelt	12.25 Nm., 5.10 "
Départ d'Aspelt	12.26 » 5.15 »	Abfahrt von Aspelt	12.26 " 5.15 "
Arrivée à Bettembourg	1.40 » 6.35 »	Ankunft in Bettembourg	1.40 " 6.35 "

II. Troine—Clervaux.

Départ de Troine	7.00 mat.
Arrivée à Clervaux	9.40 »
Départ de Clervaux	7.10 soir.
Arrivée à Troine	9.50 »

III. Weiswampach—Clervaux.

Départ de Weiswampach	7.50 mat.
Arrivée à Clervaux	9.45 »
Départ de Clervaux	7.10 soir.
Arrivée à Weiswampach	9.40 »

Luxembourg, le 16 juin 1891.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

II. Tritten—Clerf.

Abfahrt von Tritten	7.00 Bm.
Ankunft in Clerf	9.40 "
Abfahrt von Clerf	7.10 Nm.
Ankunft in Tritten	9.50 "

III. Weiswampach—Clerf.

Abfahrt von Weiswampach	7.50 Bm.
Ankunft in Clerf	9.45 "
Abfahrt von Clerf	7.10 Nm.
Ankunft in Weiswampach	9.40 "

Luxembourg, den 16. Juni 1891.

Der General-Director der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Arrêté du 24 juin 1891, portant allocation de subsides en faveur de constructions communales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu le budget de l'État de l'exercice 1891 ;

Arrête :

Les subsides indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à 104,370 frs., imputables sur le crédit de l'art. 104 du budget des dépenses de l'exercice 1891, sont accordés aux communes ci-dessous dénommées, pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.

Luxembourg, le 24 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Beschluß vom 24. Juni 1891, betreffend die Bewilligung von Subsidien zu Gemeindebauten.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Staats-Budgets von 1891 ;

Beschließt :

Die in beifolgendem Verzeichnisse erwähnten Subsidien, deren Gesamtbetrag von 104,370 Franken auf Art. 104 des Ausgabenbudgets von 1891 zu verrechnen ist, sind nachbenannten Gemeinden zu Bau und Herstellung von Kirchen und Schulhäusern, sowie zu andern Arbeiten und Ausgaben von Gemeindefutzen bewilligt.

Luxembourg, den 24. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. K i r p a c h.

Relevé des subsides pour constructions communales, accordés par arrêté du 24 juin 1891.

N ^o d'ordre.	Noms des communes.	DÉSIGNATION DES SUBSIDES.	Subsides accordés. Frs.
<i>District de Luxembourg.</i>			
1	Bascharage.	Fourniture de bancs d'église à Bascharage	150
2	id.	Fourniture de bancs-pupitres aux écoles de Hautcharage	100
3	id.	Grosses réparations à la maison vicariale et à la maison d'école de Linger	100
4	Clemency.	Réfection de la boiserie du chœur de l'église de Clémency	500
5	id.	Restauration du mur d'enceinte de l'église et achèvement de la sacristie de Fingig	100
6	Dippach.	Restauration du logement de l'instituteur de Schouweiler	200
7	id.	Aménagement des abords de la nouvelle église de Schouweiler	250
8	Garnich.	Réparations à l'église et au presbytère de Garnich	500
9	id.	Construction d'un mur de clôture pour l'église et le presbytère de Kahler	400
10	Hobscheid.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Eischen	500
11	id.	Restauration de la maison d'école de Hobscheid	100
12	Kehlen.	Ameublement de l'église de Kehlen.	500
15	id.	Restauration du plafond de l'église de Nospelt.	500
14	id.	Mise en état des bâtiments communaux d'Olm	250
15	id.	Construction d'une nouvelle tour à la chapelle d'Olm.	100
16	Kœrich.	Grosses réparations à la toiture et à la tour de l'église de Kœrich	100
17	id.	Restauration de la maison vicariale de Kœrich.	100
18	Kopstal.	Restauration du presbytère de Kopstal	100
19	id.	Reconstruction et aménagement de la maison d'école de Kopstal.	500
20	Mamer.	Agrandissement de la maison d'école de Holzem	500
21	id.	Nouvelles fenêtres à l'église de Mamer	200
22	Steinfort.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Bettingen	1000
25	id.	Restauration des bâtiments communaux de Steinfort	100
24	Bettembourg.	Fourniture de bancs d'école à Bettembourg	500
25	id.	Réfection d'une partie de la chapelle d'Abweiler	100
26	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Huncherange	200
27	id.	Réparations à l'église et au presbytère de Nœrtzange	400
28	Differdange.	Construction de la nouvelle maison d'école de Differdange	1000
29	id.	Fourniture d'autels latéraux à l'église de Differdange	500
50	id.	Reconstruction de la maison Fackelstein à Differdange	500
51	id.	Ameublement de l'école primaire supérieure des filles à Niederkorn	500
52	id.	Agrandissement de la maison d'école et restauration du logement d'instituteur à Oberkorn	250
55	Dudelange.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Dudelange.	1000
54	Esch-s.-l'Alzette.	Ameublement de l'église d'Esch.	1000
55	id.	Construction d'un kiosque à Esch	1000
56	Frisange.	Mobilier de l'église d'Aspelt	400
57	id.	Fourniture de vitraux à l'église de Frisange	200
58	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Hellange	600
59	id.	Construction d'un mur de clôture pour le jardin curial à Hellange	200

40	Kayl.	Réparations à la nouvelle maison d'école de Kayl	1000
41	id.	Construction d'un nouvel escalier près de la maison d'école des filles à Rumelange	100
42	id.	Aménagement d'une septième salle d'école à Rumelange.	300
43	Mondercange.	Exhaussement et restauration de la maison d'école de Mondercange.	1000
44	id.	Construction d'une sacristie et restauration du presbytère de Pontpierre	400
45	Pétange.	Construction d'une maison pour l'école primaire supérieure à Petange	750
46	Reckange.	Fourniture d'un confessionnal et de fenêtres à l'église d'Ehrlange	500
47	Roeser.	Part contributive de la section de Livange dans les frais de construction de l'église de Bettembourg	500
48	Sanem.	Construction d'un jubé à l'église de Belvaux	500
49	id.	Construction de mansardes au presbytère de Sanem	100
50	id.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Sanem	100
51	id.	Remplacement des vitraux de l'église de Soleuvre.	200
52	Bertrange.	Restauration du presbytère et de l'église de Bertrange	200
53	Contern.	Couverture en zinc du pignon ouest de l'église de Contern	500
54	id.	Déblaiement de la place devant l'école de Contern.	250
55	id.	Fourniture d'un autel pour l'oratoire de Medingen.	100
56	id.	Restauration de la maison de père d'Oetrange.	100
57	id.	Fourniture de bancs-pupitres à l'école d'Oetrange.	100
58	Eich.	Fourniture de bancs aux écoles communales	200
59	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Dommeldange	1000
60	id.	Construction d'une nouvelle chapelle à Dommeldange.	1000
61	id.	Fourniture de mobilier à l'école de Dommeldange.	1000
62	Hamm.	Réparations à l'église, au presbytère et à la maison d'école de Hamm	200
63	Hesperange.	Ameublement de l'église d'Alzingen.	500
64	id.	Agrandissement de l'église de Fentange.	500
65	id.	Acquisition de la maison Seitz à Hesperange et sa conversion en maison d'école	500
66	id.	Agrandissement de l'église de Hesperange	500
67	id.	Fourniture de trois nouvelles cloches à Hesperange	500
68	id.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Itzig	100
69	id.	Réfection de la toiture de l'église d'Itzig	100
70	Niederanven.	Construction d'une nouvelle chapelle à Eruster	500
71	Rollingergrund.	Agrandissement de l'église	1000
72	id.	Ameublement de l'église.	1000
73	Steinsel.	Restauration de l'église et du presbytère de Steinsel	100
74	Walferdange.	Réfection partielle du plafond de l'église de Walferdange.	200
75	id.	Réparations urgentes aux maisons d'école de Walferdange	200
76	Weiler-la-tour.	Construction d'une sacristie à Syren.	300
77	Berg.	Fourniture de deux autels latéraux à l'église de Berg.	200
78	id.	Restauration du maître-autel à l'église de Berg	200
79	id.	Construction d'un mur de clôture autour du jardin de la maison d'école de Colmar-Berg.	100
80	id.	Aménagement d'une salle pour l'école de musique à Colmar-Berg	100
81	id.	Restauration de la maison de père de Colmar.	100
82	Bissen.	Acquisition d'un orgue à l'église de Bissen.	500
83	Bœvange.	Construction d'une voûte à l'église de Bœvange	500
84	id.	Couverture en zinc de la façade de la chapelle de Brouch.	500
85	Fischbach.	Ameublement de l'école d'Angelsberg	200

86	Fischbach.	Soide des frais de construction de la nouvelle chapelle d'Angelsberg . . .	300
87	Heffingen.	Pavage de la cour de récréation et construction d'un mur de clôture à la maison d'école de Heffingen	100
88	id.	Fourniture de bancs à l'église de Heffingen.	300
89	id.	Fourniture de bancs d'école à Reuland.	100
90	id.	Construction d'une étable à la maison vicariale de Reuland	100
91	Larochette.	Agrandissement de la salle d'école d'Ernzen	300
92	id.	Arrangement à l'intérieur de l'église de Larochette	300
93	Lintgen.	Construction d'une chapelle à Gosseldange.	300
94	Lorentzweiler.	Restauration de l'intérieur de l'église de Blaschette	100
95	id.	Ameublement de la chapelle de Bofferdange	200
96	id.	Restauration des bâtiments communaux de Hunsdorf	150
97	id.	Restauration de l'église et de la maison de vicaire à Hunsdorf	100
98	id.	Restauration du presbytère de Lorentzweiler	100
99	Mersch.	Acquisition de statues pour le fronton de l'église de Mersch	600
100	id.	Décoration de la nef de l'église de Mersch	400
101	id.	Fourniture de bancs-pupitres pour les écoles de Mersch	400
102	id.	Réparations à la maison d'école de Pettingen	100
103	id.	Grosses réparations à la maison vicariale de Reckingen	150
104	id.	Grosses réparations à la maison vicariale de Rollingen	100
105	id.	Restauration de la chapelle de Schœnfels	100
106	id.	Réparations à la maison d'école de Schœnfels	250
107	Nommern.	Ameublement de l'église de Nommern	300
108	id.	Agrandissement de la chapelle de Schronndweiler	300

District de Diekirch.

109	Asselborn.	Construction d'un nouveau presbytère à Asselborn.	1000
110	id.	Réparations à la maison d'école d'Asselborn	150
111	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Boxhorn	1000
112	Basbellain.	Fourniture de bancs-pupitres à l'école de Basbellain	150
113	id.	Reconstruction du presbytère de Basbellain	150
114	id.	Fourniture de bancs d'église à Basbellain	150
115	id.	Fourniture de bancs-pupitres à l'école de Hautbellain	150
116	Bœvange.	Réparations au logement d'instituteur à Hamiville.	200
117	id.	Agrandissement du logement d'instituteur à Troine	300
118	Clervaux.	Agrandissement de la maison d'école de Clervaux	1500
119	id.	Construction d'un escalier donnant accès à la maison communale et aux écoles à Clervaux	200
120	id.	Aménagement et reconstruction partielle de la maison d'école d'Eselborn	200
121	id.	Aménagement de la chapelle d'Urspelt.	150
122	id.	Réparations à la chapelle de Mecher et fourniture d'une nouvelle cloche	200
123	Consthum.	Reconstruction de la tour de l'église de Consthum	300
124	id.	Nouveaux bancs à l'église de Consthum	200
125	id.	Construction d'une salle d'école à Holsthum	300
126	Hachiville.	Mise en état de l'école de Hachiville	300
127	Heinerscheid.	Travaux au logement d'instituteur à Fischbach	300
128	id.	Reconstruction du presbytère de Heinerscheid.	1000
129	id.	Achèvement du presbytère de Hupperdange	300

130	Heinerscheid.	Nouvelle toiture à la chapelle de Kalborn	200
131	Hosingen.	Réparations au presbytère de Dorscheid	500
132	id.	Ameublement de l'église d'Untereisenbach	500
133	id.	Travaux à la maison d'école et au logement du personnel enseignant à Rodershausen	500
134	id.	Construction d'un escalier devant l'église de Rodershausen	150
135	id.	Dallage et plafonnage de l'église de Walhausen	1000
136	Munshausen.	Réparations à la maison d'école à Drauffelt	250
137	id.	Fourniture de bancs d'église et dallage de la chapelle de Drauffelt	150
138	id.	Restauration du presbytère de Munshausen	150
139	Weiswampach.	Reconstruction de l'église de Binsfeld	1000
140	id.	Réparations à la chapelle de Breidfeld	200
141	id.	Grosses réparations à l'église de Holler.	500
142	Bettendorf.	Restauration de l'église de Bettendorf (nouvelle flèche de la tour)	500
143	id.	Construction d'un jubé à l'église de Bettendorf	400
144	id.	Construction d'une école pour les filles à Gilsdorf.	700
145	Bourscheid.	Renovation de la toiture du presbytère de Bourscheid	500
146	id.	Dallage en mosaïque de la chapelle de Kehmen	250
147	id.	Reconstruction de la maison d'école de Michelau	250
148	id.	Fourniture de nouvelles cloches à Schlindermanderscheid	750
149	Diekirch.	Reconstruction du mur de soutènement de l'abbatoir	250
150	id.	Acquisition d'une nouvelle sonnerie	1000
151	Ermsdorf.	Part contributive d'Ermsdorf dans les frais de restauration du presbytère de Medernach	200
152	id.	Réparations au mur de clôture de la cour de la maison d'école de Stegen	200
153	Erpeldange.	Réparations à la tour et à la toiture de la chapelle d'Ingeldorf	400
154	Ettelbrück.	Réfection des cheminées de l'école des garçons à Ettelbruck	500
155	id.	Fourniture de bancs d'école à Ettelbruck	500
156	Hoscheid.	Réparations au presbytère de Hoscheid	500
157	Medernach.	Réparations au presbytère de Medernach	200
158	Mertzig.	Réparations à la maison d'école de Mertzig.	500
159	Reisdorf.	Réparations au presbytère de Reisdorf	400
160	Arsdorf.	Restauration de la toiture de la chapelle de Bilsdorf	100
161	Beckerich.	Réparations à la maison vicariale de Beckerich	500
162	id.	Fourniture de bancs à l'église d'Elvange	150
163	id.	Fourniture d'une gouttière et de vitres à la chapelle de Nerdange	200
164	Bettborn.	Réparations à la maison de père de Bettborn	150
165	id.	Réparations à la maison de père de Reimberg	150
166	Eil.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Eil	1000
167	Folschette.	Construction d'une voûte à l'église de Folschette	500
168	Perlé.	Réparations au presbytère de Perlé	200
169	id.	Réparations au presbytère de Wolwange	600
170	Rédange.	Ameublement de l'école de Nagem	200
171	id.	Restauration et ameublement de l'église de Niederpallen.	500
172	id.	Fourniture de bancs-pupitres à l'école d'Ospem	200
173	Saül.	Réparations à la maison vicariale de Calmus	200
174	Eseldange.	Reconstruction du mur du cimetière d'Everlange	250
175	id.	Agrandissement de la chapelle de Schandel	1000
176	Vichten.	Grosses réparations à la maison d'école de Vichten	500

177	Vichten.	Acquisition d'un banc de communion à l'église de Vichten	250
178	Wahl.	Réparations à la maison d'école et au presbytère de Buschrodt	300
179	id.	Réparations à la chapelle de Grevels	500
180	id.	Réparations à la salle d'école de Heispelt	200
181	id.	Réparations à la chapelle de Heispelt	300
182	id.	Chapiteau d'autel à la chapelle de Kuborn	150
183	Alscheid.	Réparations au logement de l'instituteur à Alscheid	200
184	id.	Réparations au presbytère de Kautenbach	300
185	Boulaide.	Construction d'un logement d'instituteur à Boulaide	700
186	id.	Réparations au logement de l'instituteur à Surré	200
187	id.	Réparations au mur du cimetière de Surré	100
188	Esch-s.-Sûre.	Grosses réparations au presbytère	400
189	Eschweiler.	Réparations à la maison d'école d'Eschweiler	300
190	id.	Ameublement de l'église d'Eschweiler	300
191	id.	Agrandissement de la chapelle de Selscheid	600
192	Goesdorf.	Ameublement de l'école de Bockholtz	100
193	id.	Ameublement de l'école de Buderscheid	100
194	id.	Réparations à la chapelle de Buderscheid	150
195	id.	Restauration du presbytère de Dahl	200
196	id.	Restauration et dallage de l'église de Dahl	200
197	id.	Ameublement de l'école de Dahl	100
198	id.	Ameublement de l'école de Goesdorf	100
199	id.	Réparations au presbytère de Goesdorf	200
200	id.	Ameublement de l'école de Nocher	100
201	Heiderscheid.	Réparations à l'école des garçons de Heiderscheid	100
202	id.	Revêtement en ardoises du pignon ouest de l'église de Heiderscheid	100
203	id.	Construction d'une maison d'école à Eschdorf	500
204	id.	Construction d'un nouveau logement pour les institutrices à Eschdorf	200
205	id.	Ameublement de l'école d'Eschdorf	100
206	id.	Nouvelle toiture au logement d'instituteur à Tadler	200
207	id.	Ameublement de l'école de Tadler	100
208	id.	Réparations à l'église de Tadler	200
209	Mecher.	Travaux au mur du cimetière de Bavigne	100
210	id.	Construction d'une étable près du presbytère de Dunckrodt	200
211	id.	Réparations au logement de l'instituteur de Mecher	100
212	id.	id. id. id. de Kaundorf	100
213	id.	id. id. id. de Liefrange	100
214	id.	Fourniture de nouvelles fenêtres à la maison d'école de Liefrange	100
215	id.	Réparations à la chapelle de Liefrange	100
216	id.	Nouveau plancher au logement d'instituteur de Nothum	100
217	Neunhausen.	Réparations au presbytère d'Insenborn	200
218	id.	Réparations à la maison d'école de Bonnal	200
219	id.	Réparations à la maison vicariale de Neunhausen	200
220	Oberwampach.	Réparations à l'église de Brachtenbach	200
221	id.	Construction d'un nouveau presbytère à Derenbach	300
222	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Niederwampach	2000
223	id.	Réparations au logement d'instituteur à Oberwampach	200
224	Wiltz.	Fourniture de bancs-pupitres pour les écoles de Wiltz	500

225	Wiltz.	Nouvelle toiture à l'église de Niederviltz	500
226	Wilwerwiltz.	Fourniture de bancs-pupitres pour l'école d'Enscherange.	100
227	id.	Fourniture de bancs et dallage de la chapelle d'Enscherange.	150
228	id.	Fourniture de bancs-pupitres pour l'école de Lellingen	100
229	id.	Agrandissement du logement de l'instituteur de Wilwerwiltz.	500
250	Winseler.	Restauration du presbytère de Noertrange	500
251	id.	Ameublement de la chapelle de Winseler	500
252	id.	Construction de nouvelles maisons vicariale et communale à Winseler	500
255	id.	Reconstruction du mur d'enceinte du cimetière de Winseler.	500
254	Fouhren.	Achèvement et clôture de la tour de l'église de Fouhren	150
255	Putscheid.	Construction d'une chapelle à Gralingen	500
256	id.	Réparations au presbytère de Merscheid	200
257	id.	id. id. de Stolzembourg	500
258	id.	Réparations à la maison d'école de Weiler	200
259	Vianden.	Réparations à la toiture de l'église	1000

District de Grevenmacher.

240	Beaufort.	Ameublement de l'église de Beaufort	500
241	id.	Fourniture de bancs d'école à Beaufort.	500
242	Bech.	Réparations à la maison d'école de Hemsthal	500
245	id.	Réparations à l'église de Hemsthal et aménagement de ses alentours	400
244	Consdorf.	Construction d'un hangar pour remiser les pompes à incendie à Consdorf	250
245	id.	Construction d'une chapelle à Scheidgen	1000
246	Echternach.	Réparations aux bâtiments communaux.	500
247	Mompach.	Réparations au presbytère et à l'église de Born	500
248	id.	Fournitures de bancs d'école à Born	100
249	id.	Fournitures de bancs d'école à Herborn	100
250	id.	Fournitures de bancs d'école à Moersdorf	100
251	id.	Construction d'un jubé à l'église de Moersdorf.	200
252	id.	Réparations au presbytère de Mompach	100
255	Rosport.	Construction d'une nouvelle chapelle à Dickweiler	500
254	id.	Réparations à l'église et au presbytère d'Osweiler	500
255	id.	Réparations au logement de l'instituteur d'Osweiler	150
256	id.	Agrandissement de l'église de Rosport	500
257	id.	Réparations à la maison d'école et au presbytère de Steinheim	500
258	Waldbillig.	Réparations d'une maisonnette de la fabrique d'église de Christnach attendant au presbytère	400
259	id.	Restauration de la chapelle de Haller	500
260	id.	Acquisition de nouvelles cloches à Haller	250
261	id.	Aménagement des dépendances du presbytère de Waldbillig.	200
262	Betzdorf.	Réparations au logement de l'institutrice de Mœnsdorf	200
265	id.	Réparations à l'église d'Olingen	550
264	id.	Réparations à la maison d'école et au presbytère de Roodt	650
263	Biyer.	Agrandissement de l'église de Biwer	1000
266	id.	Revêtement du pignon de la maison d'école de Boudeler	250
267	Flaxweiler.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Flaxweiler	200
268	id.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Gostingen	400
269	id.	Nouvelle toiture à l'église de Niederdonven	500

270	Flaxweiler.	Fourniture de bancs d'école à Oberdonven.	100
271	Grevenmacher.	Réparations aux bâtiments communaux.	1500
272	Junglinster.	Travaux à l'intérieur de l'église de Bourglinster	150
275	id.	Réparations à l'école et au logement de l'instituteur d'Imbringen	500
274	id.	Agrandissement de l'école et du logement de l'instituteur de Godbrange	500
275	id.	Revêtement du pignon de la maison d'école de Junglinster	500
276	id.	Travaux à l'intérieur de l'église de Junglinster.	200
277	id.	Restauration et ameublement de l'école de Graulinster	150
278	Manternach.	Réfection de la toiture de la sacristie de Berbourg	500
279	id.	Réparations à la maison d'école de Berbourg	150
280	id.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école de Berbourg	100
281	id.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école de Lellig	250
282	Mertert.	Ameublement de l'église de Mertert.	200
285	Rodenbourg.	Réparation du mur autour de l'église d'Eschweiler	200
284	id.	Réparations et travaux d'entretien à l'église et au presbytère de Rodenbourg	750
285	id.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école de Rodenbourg	150
286	Wormeldange.	Ameublement de la chapelle d'Ahn	500
287	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Machthum	1000
288	Burmerange.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école de Burmerange	250
289	id.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école d'Emerange	100
290	id.	Fourniture de nouveaux bancs à l'école d'Elvange.	100
291	id.	Aménagement de la cour de récréation de l'école d'Elvange	100
292	Dalheim.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Dalheim	400
293	Lenningen.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Canach	500
294	id.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Lenningen	500
295	id.	Réparations au mur de clôture du jardin presbytéral de Lenningen	120
296	Mondorf-les-Bains.	Mise en état du presbytère d'Altweis	500
297	id.	Aménagement du logement de l'instituteur à Mondorf-les-Bains	500
298	id.	Fourniture de nouvelles fenêtres, de nouveaux bancs et dallage de l'église de Mondorf-les-Bains	500
299	Remerschen.	Fourniture de volets aux fenêtres de la maison d'école de Schengen.	150
500	Stadtbredimus.	Aménagement du presbytère de Greiveldange	450
501	id.	Aménagement du logement d'instituteur à Greiveldange	250
502	id.	Fourniture de bancs d'école à Greiveldange	250
505	id.	Construction d'un mur autour du jardin curial de Stadtbredimus	400
504	Waldbredimus.	Fourniture de nouveaux bancs d'école à Waldbredimus	400
505	id.	Restauration du presbytère de Waldbredimus	200
506	Wellenstein.	Construction d'une sacristie à Schwebsingen.	650
507	id.	Fourniture de bancs d'église à Schwebsingen	150

Avis. — Administration communale.

Par arrêté en date de ce jour, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. M. Thill, cultivateur à Stolzembourg, de ses fonctions d'échevin de la commune de Putscheid.

Luxembourg, le 18 juin 1891.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist Hr. M. Thill, Ackerer zu Stolzembourg, auf sein Ersuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Schöffe der Gemeinde Putscheid bewilligt worden.

Luxemburg, den 18. Juni 1891.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Arrêté du 26 juin 1891, prescrivant un recensement du bétail.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT ;

Vu l'art. 63 du règlement du 14 décembre 1861 pour l'amélioration de la race des chevaux, de la race des bêtes à cornes et de celle des porcs ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Un recensement général du bétail aura lieu, du 1^{er} au 10 juillet prochain, dans chaque commune du pays, par les soins des collèges ides bourgmestre et échevins. Des formulaires imprimés leur seront transmis à cette fin.

Art. 2. Les autorités communales ne pourront charger du dit recensement que des personnes capables de fournir un travail exact ; elles leur enjoindront de se rendre dans chaque maison pour recueillir les renseignements au domicile même des propriétaires de bétail.

Art. 3. Il sera dressé dans chaque commune un état nominatif des propriétaires de bétail indiquant pour chacun d'eux le nombre des têtes de bestiaux de chaque catégorie qu'il possède et un second état présentant le résumé du premier et contenant les mêmes renseignements par section de commune.

Ce dernier état sera établi en double exemplaire et les administrations communales tiendront la main à ce qu'il soit dressé avec toute l'exactitude possible.

Art. 4. Pour le 15 juillet prochain au plus tard, ces trois états seront transmis à M. le commissaire de district, qui gardera dans ses archives l'un des deux exemplaires du résumé et enverra l'autre au Gouvernement, avec l'état nominatif des propriétaires du bétail, avant le 1^{er} août prochain, après due vérification.

Art. 5. Il sera en outre annexé à ces deux relevés, pour chaque commune, une liste nominative des détenteurs de juments desquelles sont nés des poulains provenant de la monte de l'année précédente, avec indication de l'étalon

Beschluß vom 26. Juni 1891, eine Viehzählung betreffend.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung ;

Nach Einsicht des Art. 63 des Reglements vom 14. Dezember 1861, über die Züchtung der Pferde-, Hornvieh- und Schweinezucht ;

Beschließt :

Art. 1. Eine allgemeine Viehzählung findet vom 1. bis 10. Juli nächsthin, durch Vermittelung der Schöffencollegien, in jeder Gemeinde statt. Die Formulare hierzu werden denselben zugestellt.

Art. 2. Die Communalbehörden sollen mit dieser Zählung nur solche Personen betrauen, von denen eine genaue Aufnahme erwartet werden darf, und denselben anbefehlen, sich von Haus zu Haus zu begeben, um in den Wohnungen der Eigenthümer selbst Kenntnis vom Viehbestand zu nehmen.

Art. 3. In jeder Gemeinde soll ein namentliches Verzeichnis der Viehbesitzer mit Angabe der Stückzahl jeder Art ihres Viehbestandes aufgestellt werden ; ferner ein zweites Verzeichnis, welches Ersteres zusammenfaßt und dieselben Angaben nach Gemeindefektionen enthält.

Letzteres Verzeichnis wird in duplo aufgestellt und die Gemeindeverwaltungen haben für die genaueste Anfertigung desselben Sorge zu tragen.

Art. 4. Diese drei Verzeichnisse werden spätestens für den 15. Juli künftig dem Districts-Commissar übersandt, welcher eines der beiden Exemplare der Zusammenstellung für sein Archiv behält, und das andere, nebst dem Namensverzeichnis der Viehbesitzer, nach vorheriger Prüfung vor dem 1. August der Regierung einzusenden hat.

Art. 5. Diesem Verzeichnisse wird für jede Gemeinde eine Namensliste der Besitzer derjenigen Stuten beigefügt, welche von der Beschälung des Vorjahrs herrührende Füllen geworfen haben und sind hierbei zugleich die Hengste anzugeben,

qui a procréé chacun de ces poulains. La valeur de chaque poulain sera également consignée sur cette liste.

Art. 6. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 26 juin 1891.

*Le Ministre d'État, président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Déclaration d'absence.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT,

Fait connaître, au vœu de l'art. 118 C. civ., que par jugement du tribunal d'arrondissement de ce siège, en date du 22 avril dernier, une enquête contradictoire a été ordonnée pour faire déclarer l'absence de *Fritgen J.-B.*, né à Bourglinster le 14 germinal, an XIII (13 avril 1805), actuellement sans profession, domicile ni résidence connus, et que par le même jugement M. le juge *Majerus* a été commis à l'effet de procéder à la dite enquête.

Luxembourg, le 25 juin 1891.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

von welchen letztere abstammen. Auch soll der Werth jedes Füllens auf dieser Liste verzeichnet werden.

Art. 6. Gegenwärtiger Beschluß soll in's „*Mémorial*“ eingerückt werden.

Luxemburg, den 26. Juni 1891.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Abwesenheitserklärung.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,

Bringt hiermit, gemäß Art. 118 des Civilgesetzbuches, zur öffentlichen Kenntniß, daß durch Urtheil des Bezirksgerichtes von Luxemburg, vom 22. April leztthin, eine contradictorische Untersuchung angeordnet worden ist, behufs Abwesenheitsklärung des *Fritgen Johann Baptist*, geboren zu Burglinster am 14. Germinal, Jahr XIII (3. April 1805), gegenwärtig ohne bekanten Stand und Wohnsiß, und daß durch dasselbe Urtheil Hr. Richter *Majerus* mit befagter Untersuchung betraut worden ist.

Luxemburg, den 25. Juni 1891.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

*Chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — Recettes des lignes du Grand-Duché: 170 kilom. *)*

RECETTES.	Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	Recettes totales.
Du 1 ^{er} au 28 février	fr. 73,750 00	fr. 593,750 00	fr. 45,000 00	fr. 712,500 00
Du 1 ^{er} au 31 janvier				
Du 1 ^{er} janvier au 28 février . . .	140,625 00	1,187,500 00	90,000 00	1,418,125 00
Différence en faveur de	625 00	66,250 00	17,500 00	84,375 00

Produit kilométrique correspondant à { 1891 fr. 50,051 47.
1890 fr. 53,028 82.

*) Les produits des embranchements de Bettembourg-Dudelange et du bassin de Rumelange, ainsi que celui de la ligne d'Esch-Redange située dans le Grand-Duché, ne sont pas compris dans les recettes.

Marktpreise. — 1. Hälfte des Monats Mai 1891.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maße oder Gewicht.	Mittelpreise der verkauften Lebensmittel auf den Märkten von								
		Luzemburg.	Diekirch.	Wiltz.	Ettelbrück.	Eschternach.	Nemich.	Mersch.	Grevenmacher.	Esch a. d. A.
Weizen	Hektoliter	26 00	24 50	25 00	25 00	23 55	27 00	"	"	25 00
Mischelfrucht . .	—	24 00	22 50	22 50	23 50	22 50	23 75	"	"	21 00
Roggen	—	20 00	21 00	19 30	20 00	"	"	"	"	19 00
Gerste	—	18 00	16 00	"	18 75	"	"	"	"	"
Spelz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Heidelorn	—	"	15 50	11 25	15 00	"	"	"	"	"
Hafer	—	9 50	10 00	9 00	10 00	10 00	11 00	"	"	11 25
Erbfen	—	18 00	"	"	"	"	20 00	"	"	"
Bohnen	—	14 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Linfen	—	20 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Kartoffeln	—	5 50	5 25	5 00	5 50	"	7 75	"	6 00	6 50
Weizen-Mehl . . .	Kilogr.	0 70	0 55	0 50	0 45	0 47	0 52	"	0 50	0 60
Mischel-Mehl . . .	—	0 60	0 48	0 44	0 38	0 43	0 46	"	0 45	0 50
Roggen-Mehl . . .	—	0 50	"	0 36	0 30	"	"	"	"	"
Geschälte Gerste . .	—	0 70	"	"	"	"	"	"	"	"
Butter	—	2 80	2 50	2 50	2 30	2 45	2 70	2 50	2 60	2 75
Eier	Duzend.	0 65	0 70	0 62	0 70	0 72	0 75	0 70	0 75	1 00
Heu	100 Kilo.	6 40	"	"	"	"	"	"	"	"
Stroh	—	4 80	"	"	"	"	"	"	"	"
Buchenholz	Stere.	13 00	"	"	"	"	14 00	"	"	"
Eichenholz	—	9 00	"	"	"	"	12 00	"	"	"
Weichholz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lammfleisch . . .	Kilogr.	1 80	1 50	1 60	1 60	"	"	1 40	"	1 60
Ruh- od. Rindfleisch	—	1 60	1 40	1 40	1 40	1 45	1 40	1 40	1 50	1 45
Kalb- fleisch . . .	—	1 60	1 30	1 20	1 40	1 43	1 20	1 30	1 40	1 45
Lammfleisch . . .	—	1 80	1 50	1 95	1 60	2 00	1 50	1 50	1 50	1 65
Schweinefleisch . .	—	1 80	1 60	1 60	1 60	1 40	1 50	1 50	1 60	1 60
id. geräuhert . . .	—	2 50	"	"	"	"	"	"	"	2 25